

Avignon entre dans le cercle huppé des villes de vignes urbaines



Déjà capitale des Côtes-du-Rhône, classée au patrimoine mondial de l'Unesco avec sa vigne intra-muros du Palais des Papes, Avignon rejoint désormais l'association internationale 'Urban vineyard association' (Association des vignes urbaines). La cité des papes rejoint ainsi Turin, Sienne, Montmartre, Venise (2 vignes), Milan, Palerme et Lyon dans cette structure internationale qui réunit les vignobles situés au cœur des villes.

« C'est grâce à nos homologues vignerons de la Butte (ndlr : Montmartre) que nous avons pu entrer en relation avec Luca Balbiano qui a créé cette association en 2019, à partir de son domaine la 'Villa della Regina' à Turin », explique le président des Compagnons des Côtes-du-Rhône, Louis Buzançais. « Grâce à ce lien supplémentaire, nous allons pouvoir développer de nouveaux circuits œnotouristiques puisque nous avons en commun des vignobles remarquables et un patrimoine culturel, historique et



gastronomique », ajoute-t-il.

« 540 ceps de 12 cépages emblématiques sur 900 m2. »

Cette Vigne du Palais des Papes a été initiée par les pontifes présents à Avignon au XIVe siècle. Replantées en 1997, les souches avaient dû être arrachées en 2013 à cause d'infiltrations dans le plafond de l'Espace Jeanne-Laurent. Depuis, en 2015, 540 ceps de 12 cépages emblématiques ont été replantés avec les cépages les plus représentés en vallée du Rhône (Grenache noir, Syrah, Carignan Cinsault, Mourvèdre, Marselan et Counoise pour les rouges, Grenache blanc, Marsanne, Roussanne, Clairette et Viognier pour les blancs) dans cette parcelle de 900 m2 qui surplombe le Rhône, le pont d'Avignon et la tour Philippe Le Bel de Villeneuve.

« Un lieu d'une valeur inestimable. »

« Le Clos de la vigne du Palais des Papes, est un lieu d'une valeur inestimable, l'un des plus beaux sites de l'Association des vignes urbaines, et porteur d'une histoire mémorable. Accueillir la vigne d'Avignon dans notre association représente une grande avancée dans l'internationalisation de notre projet », Luca Balbiano le président de l'association.

On en saura plus début mars 2021, lors de la prochaine taille de la Vigne du Palais des Papes, puisque Louis Buzançais conviera les représentants de cette association au-dessus du rocher des Doms. « Notre but est de valoriser ces vignes qui sont de véritables pépites, qui font le plaisir des yeux et des papilles. En plus de l'Italie et de la France, sans doute allons-nous aussi développer des circuits culturels, historiques, gastronomiques avec l'Allemagne et l'Autriche qui ont de magnifiques vignobles » conclut Louis Buzançais.

Contact: <u>www.urbanvineyards.com</u>

Salle polyvalente d'Avignon-Montfavet, le





Concours des vins d'Avignon est reporté au samedi 3 octobre



Prenant acte des mesures relatives à la lutte contre la propagation du coronavirus, le président José Gonzalvez et tous les membres du Comité d'organisation du Concours des vins d'Avignon avaient décidé de reporter la 35^eédition initialement prévue le 14 mars dernier.

Aujourd'hui, alors que le déconfinement a commencé et que la reprise économique s'amorce, une nouvelle date a été confirmée, celle du samedi 3 octobre 2020. Toujours au même endroit, à savoir la salle polyvalente d'Avignon-Montfavet.

Changement d'organisation

Pour respecter les règles sanitaires, ce concours sera forcément allégé, avec moins d'échantillons, moins de dégustateurs, pas d'animation ni de repas. Seule une collation sera proposée à l'issue du concours pour ceux qui le désirent.

Les dégustateurs recevront une nouvelle invitation par courrier dans quelques jours. Quant aux producteurs, ils ont déjà été informés des modalités de participation concernant leurs échantillons.

Concours des Vins - Avignon Maison de l'Agriculture - bâtiment B. 97, Chemin Meinajaries - BP 91282 - 84911 Avignon Cedex 9. info@concoursdesvins-avignon.com

04 90 33 03 32 www.concoursdesvins-avignon.com





Le Gouvernement annonce une 1re aide exceptionnelle à la filière viticole



Le ministère de l'Economie et des Finances, Didier Guillaume, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que le ministère de l'Action et des Comptes publics viennent de réunir en visioconférence l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole française afin de présenter les mesures prises pour ce secteur par le Gouvernement.

« La crise sanitaire due au virus Covid-19 touche de plein fouet le secteur de la viticulture, qui est particulièrement dépendant de secteurs fermés administrativement depuis le 15 mars 2020 et des marchés à l'exportation, expliquent les 3 ministères. La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines sur les importations de vin en novembre 2019. Ce sont plus de



 $85\ 000$ entreprises (exploitations, caves coopératives, négociants vinificateurs) qui sont concernés partout en France. »

« La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines. »

A l'issue de cette réunion, 3 mesures de soutien exceptionnelles et spécifiques au secteur pour assurer la stabilité du marché et la poursuite de leur activité ont été annoncées :

- des exonérations de cotisations sociales pour les TPE et PME les plus en difficulté,
- un dispositif de distillation de crise à hauteur de 140 M€,
- une relance de notre demande d'un fonds de compensation au niveau européen.

Les représentants des 3 ministères concernés ont insisté sur le fait que le plan proposé est une 1^{re} étape et qu'il y aura une clause de revoyure organisée dans les prochaines semaines pour renforcer le plan si nécessaire, notamment via une aide supplémentaire aux distilleries.

Par ailleurs, ces derniers ont aussi rappelé l'ensemble des mesures de soutien aux entreprises déjà mises en place par le Gouvernement et auxquelles le secteur est pleinement éligible (fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat, report de cotisations sociales et d'impôts, chômage partiel...).